



BULLETIN D'ADHÉSION

à remplir et à remettre à votre enfant
avec le règlement (si chèque)

Je soussigné(e) (nom et prénom des parents) :

Adresse :

École : Classe de mon enfant :

Adhère à la Caisse des Écoles et verse la somme de €

Date : Signature :

Par carte bleue (à privilégier) à partir du site Payzen en scannant le QRcode avec votre mobile

Par chèque à l'ordre de : Régie de Recettes Caisse des Écoles Maisons-Laffitte



La cotisation pour l'année 2024 reste à 10 euros par famille.
Chacun est évidemment libre de se montrer plus généreux et nous vous en remercions d'avance.
Cette cotisation est indépendante de la Coopérative Scolaire.

Pour toute information : cde78600@gmail.com



CAISSE des ÉCOLES PUBLIQUES de MAISONS-LAFFITTE

Siège social : Mairie de Maisons-Laffitte

REÇU

Mme/M.

Adresse

La somme de € montant de la cotisation de la Caisse des Écoles 2024

Mode de paiement : chèque / carte bleue

Maisons-Laffitte, le 2024

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don,
dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (art.200 du CGI). Reçu fiscal envoyé fin 2024 sur demande.